



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Tensions de recrutement des travailleurs saisonniers

Question écrite n° 8590

Texte de la question

M. Patrick Vignal attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, sur les tensions liées au recrutement dans le secteur touristique et saisonnier. Le secteur du tourisme emploie environ 300 000 saisonniers par an, un travail qui est souvent facteur de découverte de l'emploi ou d'un métier pour les plus jeunes, ou une possibilité de retour vers le travail pour les demandeurs d'emploi. C'est particulièrement le cas dans le département de l'Hérault, dont la part annuelle des embauches liées à une activité saisonnière est de 35 % là où elle est de 28 % au niveau national : le pourcentage de saisonniers y représente ainsi jusqu'à 91 % des recrutements dans la viticulture, 80 % dans l'hôtellerie ou encore 73 % dans l'agriculture, d'après l'étude « Besoin en main d'œuvre des entreprises en 2023 » menée par Pôle emploi. De nombreuses entreprises concernées font part de leurs difficultés à recruter, notamment du fait d'un trop faible nombre de candidatures. Il lui demande ce que le Gouvernement entend mettre en œuvre aux côtés des professionnels du secteur pour renforcer l'attractivité des métiers saisonniers indispensables à la vie de nombreux territoires.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Vignal](#)

Circonscription : Hérault (9^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8590

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juin 2023](#), page 5055

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)